



**DELEGATION A L'EMPLOI
ET AUX FORMATIONS**
Bureau des politiques de l'emploi
et de la coordination des formations
et des examens

Dossier suivi par Evelyne BRODU
Tél. : 01 40 45 97 42

INSTRUCTION N° 03-144 JS

Paris, le 26 AOUT 2003

LE MINISTRE DES SPORTS

à

MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS
DEPARTEMENTAUX DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DES LOISIRS
(Pour attribution)

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX
(Pour information)

OBJET : Mise en œuvre du stage de recyclage pour les titulaires du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne (AMM)

PJ : Instruction N° 03-143 JS du 26 août 2003 relative aux modalités d'organisation par l'ENSA et à la mise en œuvre du stage de recyclage pour les titulaires du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne (AMM)

Annexe - calendrier prévisionnel des sessions de recyclage des AMM pour l'année 2003

L'article 2 de l'arrêté du 10 mai 1993 relatif au brevet d'Etat d'alpinisme, modifié par l'arrêté du 10 juin 2002 paru au *Journal Officiel* du 15 juin 2002, prévoit désormais que le diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne confère à son titulaire le droit d'exercer ses prérogatives pour une durée limitée à six années.

Le renouvellement de l'autorisation d'exercer est conditionné au suivi d'un stage de recyclage organisé sous l'autorité du directeur de l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA).

Les dispositions relatives à l'organisation de ce stage sont précisées dans l'instruction ci-jointe adressée au directeur de l'ENSA.

Concernant la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif, les services déconcentrés sont impliqués à plusieurs titres.

INFORMATION DES ACCOMPAGNATEURS DECLARES

Pour continuer d'exercer, tous les accompagnateurs diplômés avant le 16 juin 2002, devront avoir suivi un stage de recyclage avant le 16 juin 2008.

Afin de mettre en oeuvre cette nouvelle obligation réglementaire dans les meilleures conditions, je vous invite à informer individuellement, par tout moyen que vous jugerez utile, les accompagnateurs en moyenne montagne déclarés dans votre service.

Vous leur conseillerez également de se rapprocher du centre chargé de la formation:

Centre de Formation des Accompagnateurs en Montagne

240, rue de la République

73018 CHAMBERY Cedex

☎ 04 79 70 20 42

Ligne directe du responsable administratif des stages de recyclage:

☎ 04 79 70 77 07

Fax : 04 79 70 20 63

eMail : recyclage.accompagnateurs@wanadoo.fr

Les premières sessions de recyclage s'effectueront en 2003 selon le calendrier joint. En 2004, l'action sera élargie aux départements d'Outre Mer et à la Corse, en relation avec les partenaires concernés.

Les chefs de service seront informés régulièrement de la planification des stages de recyclage mis en place sur le territoire.

VALIDATION DES ATTESTATIONS ADMINISTRATIVES

Les accompagnateurs ayant suivi les sessions de recyclage se verront remettre une attestation administrative par l'ENSA.

Ils en adresseront une copie à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de leur domicile pour validation de l'autorisation d'exercer.

L'attestation délivrée par l'ENSA est valable six ans, période avant le terme de laquelle il conviendra d'effectuer une nouvelle session de recyclage afin d'obtenir une nouvelle autorisation.

Tous les stagiaires qui ont suivi la session de recyclage expérimentale qui s'est déroulée du 27 au 30 mai 2003 ou du 10 au 12 juin 2003 pourront la faire valider au titre de l'obligation réglementaire de recyclage.

PROLONGEMENT PEDAGOGIQUE DE CES DISPOSITIONS

Un temps de rencontre pourra être organisé à l'occasion des stages de recyclage, entre les cadres formateurs du Ministère des Sports et les professionnels afin d'enrichir le lien entre formation initiale et formation continue.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des éventuelles difficultés rencontrées pour la mise en oeuvre de la présente instruction qui sera publiée au *Bulletin Officiel du Ministère des Sports*.

POUR LE MINISTRE DES SPORTS ET PAR DELEGATION
LE DELEGUE A L'EMPLOI ET AUX FORMATIONS

HERVE SAVY